

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

L'administration du Port-de-Havre Saint-Pierre salue l'adoption du projet de loi 204

Québec, le 6 décembre 2019 – Le Port de Havre-Saint-Pierre se réjouit que l'Assemblée nationale du Québec ait adopté aujourd'hui le projet de loi d'intérêt privé n° 204 *Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour le Port de Havre-Saint-Pierre*, lequel accorde à la municipalité de Havre-Saint-Pierre les pouvoirs lui permettant d'établir un régime fiscal tenant compte de la réalité de l'organisation portuaire.

« Nous sommes ravis de l'adoption de ce projet de loi qui permettra non seulement au Port d'assurer sa pérennité, mais également d'exploiter son plein potentiel de développement et de demeurer concurrentiel. Le port est un élément de fierté pour les gens de chez nous. La communauté d'affaires et les citoyens de notre région sont de véritables ambassadeurs et des partenaires de premier plan dans le rayonnement et le succès de notre organisation. Aujourd'hui, on vient reconnaître le rôle de moteur économique que nous jouons sur la Côte-Nord. D'ailleurs, nous sommes d'avis que la meilleure manière de contribuer à la municipalité à notre région, c'est de lui générer les meilleures retombées économiques et touristiques », de mentionner le président-directeur général, monsieur Anthony Cornier.

À propos du Port de Havre-Saint-Pierre

Organisme à but non lucratif légalement constitué, le Port de Havre-Saint-Pierre a le mandat d'assurer la viabilité des infrastructures portuaires. L'administration est confiée à un conseil d'administration dont les membres désignés représentent les intérêts des divers usagers du port.

-30-

Source : Linda Twigg
Secrétaire-Trésorière, Port de Havre-Saint-Pierre
418-538-1520 / adjointe@porthsp.ca